



Fusion P.G.T/R.G.F, Eclatement de l'A.C.C.T

Dernière ligne droite

mais de nombreuses questions subsistent

Le 22 novembre la DGCP a réuni l'ensemble des organisations syndicales nationales et les responsables des trois entités concernées PGT, RGF et ACCT concernant la réorganisation de celles-ci. Cette quatrième réunion avait pour but, à 4 semaines des échéances, d'apporter les dernières réponses aux questions restées en suspens lors du précédent groupe de travail et un point notamment sur l'état des aménagements de locaux.

☛ ACCT :

Le décret définissant le périmètre des deux entités CBCM Bercy et Opérateur Central des Comptes de l'Etat (OCCE), issues de l'ACCT, est sorti le 16 octobre 2006. L'on peut s'étonner que la décision de scinder l'ACCT ait dû attendre aussi longtemps une assise juridique.

Lors de la précédente réunion, nous étions intervenus sur le sort de plusieurs agents qui n'avaient pas de réponses quant à leur affectation. M. François, TPG de l'ACCT, se réjouit d'avoir pu « flécher » le devenir de 220 personnes, avec la répartition des agents entre les deux entités ou leur intégration en DCM ou en détachement, pour les services de l'ACCT exclus du champ du regroupement. S'il affirme que « tout le monde connaît son sort » il reconnaît néanmoins que le sort de trois agents est actuellement encore à l'étude (à suivre donc), ainsi que celui du fondé de pouvoir.

En réponse, à notre demande une liste nominative des agents et de leur affectation ainsi que le calendrier de déménagement seront prochainement transmis aux organisations syndicales, en distinguant pour ce dernier point les deux entités :

- CBCM Bercy : déménagement prévu en mai juin 2007
- Opérateur Central des Comptes de l'Etat : déménagement prévu en Juin 2007, soit d'une part le FCE (fonction comptable de l'Etat) d'autre part le DI.

La fin de l'ACCT ne se déroule pas calmement, le TPG précise que les services travaillent actuellement dans une ambiance très dégradée : surcharge d'activité « Lolf », retard des applications ACCORD et SIFT, inondation au DI, pressions de la part des partenaires : Cour des Comptes, Agences externes, boîtes privées, partenaires qui semblent par principe ne jamais reconnaître le travail antérieur effectué par l'ACCT. Découverte qui somme toute n'est pas nouvelle pour les agents, habitués trop souvent au déni de leur hiérarchie face à la charge de travail et à l'absence de reconnaissance.

L'actuel TPG de l'ACCT devant prendre rapidement ses nouvelles fonctions, il reviendra à Rémy VIENOT, adjoint au DCM BERCY, d'assurer le suivi des opérations. Une réunion de l'ensemble des cadres A est prévue le 15 décembre 2006, à charge pour eux de répercuter les informations auprès des agents et en attendant la fin de gestion en février 2007, date à laquelle M. François réunira une dernière fois l'ensemble des agents « avant de fermer boutique », pour le « passage du relais ».

☞ PGT/RGF

☞ Transferts et Déménagements

Si chacun des agents de la PGT affecté dans un CBCM connaît aujourd'hui sa date de départ et son affectation géographique, néanmoins à un peu plus d'un mois du rattachement des services de la PGT à la RGF, de nombreuses interrogations subsistent quant à la date précise des départs vers la RGF, du réaménagement des services, du planning des travaux, de l'organisation du temps de travail (horaires variables).

Nous avons regretté qu'aucune communication n'ait été faite en direction des agents de la RGF travaillant dans les services fusionnés, mais également de l'ensemble des services qui vont être touchés par les déménagements en cascade des services entrants et sortant sur les deux sites.

D'où la question abordée sur le nombre de mètres carrés disponibles sur le site Réaumur, pour accueillir les 50 agents devant venir de la Paierie (évaluation à 450 m² compte tenu du départ du SAU RGF sur la PGT), lié au souci que les agents situés rue de Réaumur ne voient pas leur volume d'espace diminué. Monsieur Parini a précisé que de nombreuses salles de réunions de la RGF se transformeraient en bureaux. La majorité des salles de réunion sera désormais implantée rue Notre Dame des Victoires. Il profitera du CTPL RGF du 11 décembre 2006 prochain portant sur le transfert des Missions Domaniales au Trésor pour présenter aux organisations syndicales les plans des réorganisations internes à la RGF.

Il a par ailleurs précisé que s'il n'a pu communiquer sur l'installation des services fusionnés à la RGF, c'était simplement parce que l'appel d'offre sur les travaux nécessaires est en cours de dépouillement. Les travaux sont donc définis, mais restent à programmer. La hiérarchie a d'abord défini l'organisation fonctionnelle et physique des services regroupés.

Une réunion devrait intervenir prochainement en direction des agents de la RGF

La visite récemment de Mr Parini dans l'enceinte de la Paierie était motivée selon lui par la priorité qu'il s'était donné d'évaluer l'état des locaux, le bâtiment principal devant être réaménagé dans le cadre du plan d'ensemble de rénovation financé par la DGCP.

Expliquant par ailleurs que s'il n'avait pas communiqué avec les agents c'était par souci de maintenir l'unicité du dialogue social et d'information, principe que les deux TPG avaient établi depuis le départ de l'opération. Jusqu'au 31 décembre 2006 c'est Mme MAHIEUX qui intervient auprès de ses agents. Quant à lui, il se présentera aux agents de la PGT en janvier 2007.

Madame Mahieux s'est, quant à elle, engagée à diffuser auprès des organisations syndicales, des agents et des chefs de service dès la connaissance des programmation des travaux le calendrier des vagues successives d'installation, avec les organisations syndicales, avant le 10 décembre, et en tenant des réunions d'information par secteur. **Tout le monde devrait être prévenu le 15 décembre.**

☞ Formation des agents

Le départ de 58 agents vers les CBCM appelle des recrutements par voie de mutation (mouvement du 1^{er} janvier 2007) et le transfert interne de 25 agents de la Paierie dans différents services. Cette situation entraîne de fait des besoins urgents de formation, auxquels il faudra faire face malgré la période cruciale de fin de gestion. Ces formations (Paye - pension - dépense) seront dispensées en janvier, février, mars.

En ce qui concerne les formations Accord Lolf par l'AIFE, celles-ci seront effectuées au plus près des dates d'affectation en CBCM (toujours en tenant compte de la période complémentaire).

☞ Horaires variables :

Lors du CTPL du 11 novembre dernier nous avons posé la question du régime des horaires variables qui sera dorénavant appliqué à la PGT.

Monsieur Parini souhaite une harmonisation des horaires variables sur les deux sites administratifs Réaumur – NDV. Aussi appliquera t-il le protocole RGF Réaumur à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2007, ce protocole lui semblant plus favorable. Il a rappelé que conformément au règlement, que les récupérations par demi-journée sont possibles, avec un maximum de deux demi-journées par mois et que deux demi-journées pouvaient également être accolées.

Ce dernier point qui ne semble pas avoir été compris selon lui par certains chefs de service à la RGF va faire l'objet d'un rappel. SUD a insisté sur ce point car si il s'applique régulièrement à la PGT.

Ce protocole sera communiqué à la Payeuse, qui organise le 28 novembre (voir le compte rendu à la fin de ce tract) une réunion de comparaison systématique des conditions d'horaires variables sur les deux sites, avec les OS de la Paierie. Tous les points pourront être abordés et l'information des agents sera assurée. Il sera notamment nécessaire d'être vigilant sur la gestion des dépassements d'horaires en décembre 2006.

☛ Informatique

D'entrée de réunion il nous a été précisé que cette réunion n'aborderait pas la question de l'informatique. Face à l'inquiétude des agents lors de la réunion du 22 septembre nous avons demandé l'établissement d'un organigramme des deux actuels DI précisant les fonctions respectives des agents y travaillant et leur place dans le futur organigramme fusionné. Rappelons que dans la future réorganisation il n'y aura plus qu'un département informatique mais avec deux localisations, une dans les locaux de la rue Notre Dame des Victoires, l'autre à Montreuil.

Ces documents nous ont été remis en ouverture de séance (ils sont disponibles auprès de nos militants pour ceux qui le souhaitent). Nous avons demandé qu'une réunion puisse se tenir sur ce sujet.

Car pour notre part malgré les affirmations de l'actuelle chef du DI sur la tenue de plusieurs réunions (une avec les cadres A, la réunion de chacune des deux équipes d'exploitation, une réunion du SAU, l'organisation de trois groupes de travail Montreuil-NDV sur le SAU, les Systèmes et l'Exploitation qui ont rendu leurs conclusions permis aux équipes de commencer à travailler ensemble), les remontées que nous en avons à la veille de cette réunion prouvent manifestement que celles-ci ne correspondent pas à l'attente des personnels et ne répondent pas à leurs questions.

Monsieur Parini reconnaît l'existence de tensions mais, selon lui, plus liées à des interrogations sur le devenir des agents travaillant à l'édition que générées par la fusion avec le DI de la PGT qui n'a que ranimé les inquiétudes. Selon lui, les agents ne sont pas d'accord sur la manière dont se passent les choses. Néanmoins, il reconnaît l'existence d'un problème de fond, qu'il faut traiter.

Les organisations syndicales relèvent qu'à l'occasion de la restructuration PGT/RGF, c'est bien le devenir du DI Montreuil qui se pose, car limiter ce site à l'édition et l'exploitation pose en clair la question de sa viabilité. Il appartient à l'administration de clarifier la situation et d'établir un véritable dialogue avec les personnels.

☛ Les agents affectés dans les CBCM

- **Le droit de retour** : Les agents qui ont effectué des demandes pour les CBCM pourront dans un délais de trois mois faire valoir leur droit au retour. Celui-ci s'effectuera soit sur le site de l'ex PGT soit sur le site de Réaumur en fonction des disponibilités.
- **Le droit à Mutation** : les agents inscrits sur des tableaux de mutation conservent leurs rangs.
- **Le retour dans le réseau** : Celui-ci se fera par demande de mutation
- **La demande de changement de CBCM** : Elle s'effectuera par demande et par entretienau profil.
- **Localisation des CBCM** : Ceux-ci ne devraient pas connaître de changement, en l'état actuel aucun déménagement n'est connu.
- **Le Régime des Horaires variables** : Il n'y pas de réponse précise à ce jour. La DGCP doit déjà s'informer auprès des différents ministères des régimes qui y sont pratiqués. Ensuite cela dépendra de ces régimes : plusieurs hypothèses sont envisageables, selon que ceux-ci correspondent ou non à celui existant à la PGT (notamment la mise en place d'un régime spécial CBCM). La question va être étudiée par à la DGCP. A suivre

La DGCP s'est engagée sur la réalisation d'un document support en direction des agents concernés par les changements, récapitulant les droits et garanties des agents.

☞ **Audience PGT du 28 novembre 2006 :** **Horaires variables et déménagements**

☞ **Horaires Variables :**

En la présence de Mme Mahieux et M. Fuentès, toutes les organisations syndicales de la PGT ont examiné les protocoles des deux sites.

Si le protocole de la RGF paraît à première vue favorable d'un point de vue des plages variables (**7H30 - 9H30 - 16H- 18H30**), plusieurs interrogations ont été soulevées et des réponses sont attendues concernant :

- **la différence** entre les horaires DI Montreuil et celui PGT (équipe du matin et soir)
- **la différence** de traitement des agents de service de la RGF qui ne bénéficient pas des horaires variables, contrairement à ceux de la PGT
- **le régime** des agents du SAU (issus de la RGF),
- **Le sort** des dactylocodeuses
- **La différence** d'horaire au niveau des ouvertures au public
RGF **8H30 - 16H35** et PGT **8H40 - 16H40**
- **L'obligation** de continuité du service, nécessité d'une présence permanente
RGF **8h30 - 17h** et PGT **8h30 - 16h50**

☞ **Crédits d'heures ;**

Depuis la mise en oeuvre des horaires variables à la PGT, les agents ont la possibilité de prendre une journée de récupération par mois, ceci est une pratique courante (en parallèle à la prise de 2 demi journées)

Or, ce n'est pas le cas à la RGF qui privilégie les récupérations par demi-journée (la journée entière n'étant délivrée qu'exceptionnellement)

SUD, a beaucoup insisté sur cette différence importante et demande que M. PARINI **garantisse cette option**. Comme il l'a indiqué par ailleurs lors de la réunion du 22 novembre.

☞ **Organisation des déménagements :**

Une déclinaison individuelle sera faite, par service devant rejoindre la RGF. Des réunions auront lieu avec M. Fuentès et M. Trichet rue de Réaumur, avec les agents concernés qui auront la possibilité de visiter les locaux par la même occasion.

Les regroupements des services DSF, CG, Produits divers, RH, BL se feront parfois par fraction de service :

- **Caisse des dépôts (partie DSF)** : la première semaine de janvier
- **Caisse et comptabilité (partie DFT)** : le 2 janvier
- **autres secteurs (DFT)** : la 1^{ere} quinzaine de janvier
- **CG en 4 périodes** :
 - 2 agents le 4/01
 - 4 agents le 8/01
 - 3 agents la 2^{ème} quinzaine de janvier
 - 5 agents fin février, début mars

Afin de faciliter les opérations des listes nominatives avec le lieu d'implantation des locaux et l'attribution du numéro des services seront délivrées lors des réunions.

- **Produits divers (CR)** : fin février, début mars,
- **Ressources humaines** : 2 agents le 2 janvier, 2 autres le 15 janvier (reste rue NDV l'antenne)
- **Logistique** : M. LOYER reste sur place, les agents de service également

Les agents de l'équipe de renfort, les agents de service, les agents dépendant de l'antenne Ressources Humaines et Logistique, le SAU, le DIT et le PNSR implantés rue Notre Dame des victoires seront sous la responsabilité de M. Trichet, l'actuel CSDT de la RGF.

Ces deux réunions démontrent bien que de nombreux points restent en suspens. Pour SUD, ceux-ci doivent être réglés et connus des agents bien avant le 31 décembre 2006 et la période de vacances de fin d'année. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure des réponses que nous obtiendrons.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes les questions que vous vous poserez.

**Venez nombreuses, nombreux à l'HMI qui est organisée à la PGT
le 12 Décembre**